

# CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES VOSGES

---

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

---

MODERNISATION DU CFA PÔLE DES METIERS  
ACQUISITION DE MATERIELS POUR LES SECTEURS  
AUTOMOBILE ET ALIMENTAIRE

---

**Règlement de Consultation**

**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES VOSGES**

MODERNISATION DU CFA PÔLE DES METIERS

22 RUE LEO VALENTIN  
ZONE DE LA VOIVRE  
CS80019  
88027 EPINAL CEDEX

---

MODERNISATION DU CFA PÔLE DES METIERS  
ACQUISITION DE MATERIELS POUR LES SECTEURS  
AUTOMOBILE ET ALIMENTAIRE

---

**Règlement de Consultation**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Personne publique contractante :

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES  
VOSGES**

Objet de la consultation :

**MODERNISATION DU CFA PÔLE DES METIERS  
16 Avenue DUTAC – 88000 EPINAL**

**ACQUISITION DE MATERIELS POUR LES SECTEURS AUTOMOBILE  
ET ALIMENTAIRE**

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 28 mai 2012 à 12 heures.

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

### **Article 1 : Objet de la consultation**

### **Article 2 : Décomposition de la consultation et nomenclature**

*2.1 - Décomposition en tranches et lots*

### **Article 3 : Conditions de la consultation**

*3.1 - Etendue de la consultation*

*3.2 - Délais d'exécution*

*3.3 - Variantes et Options*

*3.4 - Modifications de détail au dossier de consultation*

*3.5 - Délai de validité des offres*

*3.6 - Mode de règlement du marché*

### **Article 4 : Présentation des offres**

*4.1 - Documents à produire*

### **Article 5 : attribution du marché**

### **Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres**

### **Article 7 : Renseignements complémentaires**

*7.1 - Demande de renseignements*

*7.2 - Documents complémentaires*

### **Annexes**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## **Article 1 : Objet de la consultation**

### **A – Le CFA 88 :**

Le CFA d'Epinal compte un effectif de plus de 1000 jeunes en formation initiale et continue, dont 700 demi-pensionnaires et 150 internes.

Les enseignements dispensés sont, dans le cadre d'une filière technique (CAP, Bac Pro, BP, BM), l'alimentaire (pâtisserie, boulangerie, traiteur, boucherie, charcuterie), l'automobile (magasinage, mécanique automobile, carrosserie, peinture), les soins à la personne (coiffure, esthétique), la vente et le commerce.

Pour assurer ces enseignements, le Pôle des Métiers dispose aujourd'hui de plusieurs bâtiments.

Le projet de modernisation du CFA Pôle des Métiers vise à regrouper l'ensemble des formations sur un même site en étendant la surface foncière.

Le projet consiste également à fournir aux apprentis, des ateliers, laboratoires et salles de cours, équipés des matériels modernes répondant aux normes d'hygiène et de sécurité d'une part, et répondant par ailleurs aux besoins pédagogiques et aux exigences des professions.

### **B – La formation :**

Le CFA d'Epinal est un centre de formation des apprentis interprofessionnel qui prépare aux métiers de l'artisanat :

- les métiers de soins à la personne (coiffure, esthétique),
- les métiers de l'automobile (carrosserie, peinture, mécanique),
- vente et commerce,
- pharmacie (préparateur),
- les métiers de l'alimentation (boucherie, charcuterie, boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, traiteur).

### **C – Le marché :**

Le présent marché concerne :

L'acquisition du matériel du secteur automobile et du secteur alimentaire.

Les acquisitions feront l'objet d'un marché à procédure d'appel d'offres ouvert passé en application de l'article 33 du Code des marchés publics.

## **Article 2 : Décomposition de la consultation et nomenclature**

### 2.1 - Décomposition en tranches et lots

Plusieurs lots couvrent ce marché. La date de livraison du matériel est définie dans chaque lot.

## **Article 3 : Conditions de la consultation**

### 3.1 - Etendue de la consultation

Le présent marché est soumis aux dispositions de l'article 33 du Code des marchés publics.

### 3.2 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'article 3 de l'acte d'engagement et de l'article 3 du C.C.P.

### 3.3 - Variantes et Options

#### *3.3.1 - Variantes*

Les variantes ne sont pas autorisées.

#### *3.3.2 — Options*

Il existe une option sur le lot numéro 4.

### 3.4 - Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 3.5 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 365 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 3.6 - Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées selon les conditions suivantes :  
Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours fin de mois à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **Article 4 : Présentation des offres**

Le dossier de consultation des entreprises est disponible en ligne sur le site de la Chambre de Métiers et de l'artisanat des Vosges.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

#### 4.1 -Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

A) Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des marchés publics : Les documents téléchargeables sur le site du ministère de l'économie et des finances.

- Formulaire DC1
- Formulaire DC2
- En cas de sous-traitance, formulaire DC4

B) Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement (A.E.) (Formulaire DC3 ).
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) : cahier ci-joint à accepter sans modification ;
- Un devis détaillé pour chaque matériel proposé.
- Un dossier technique concernant les matériels proposés et, selon le cas, un mémoire technique pour l'installation, la maintenance, les garanties. Toutes informations complémentaires permettant d'évaluer la qualité technique du produit, de son installation et de son utilisation future sont à produire.

## **Article 5 : attribution du marché**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics.

*Aptitude du candidat :*

Le candidat devra satisfaire aux garanties et capacité techniques et financière. Le matériel proposé devra répondre aux exigences décrites dans les caractéristiques techniques de chaque bien.

*Sélection des offres :*

- Valeurs techniques des matériels et des prestations (notées sur 5),
- Prix des matériels (noté sur 5)

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du Code des marchés publics.

Le délai imparti par la personne responsable du marché à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

« MODERNISATION DU CFA PÔLE DES METIERS -  
ACQUISITION DE MATERIELS POUR LES SECTEURS AUTOMOBILE ET  
ALIMENTAIRE »  
NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES VOSGES  
MODERNISATION DU CFA  
22 RUE LEO VALENTIN  
ZONE DE LA VOIVRE  
CS80019  
88027 EPINAL CEDEX**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

## **Article 7 : Renseignements complémentaires**

### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour répondre au présent appel d'offres, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours



avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES VOSGES  
MODERNISATION DU CFA  
22 RUE LEO VALENTIN  
ZONE DE LA VOIVRE  
CS80019  
88027 EPINAL CEDEX**

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises demandeuses.

7.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires sont envoyés dans les 6 jours qui suivent la réception de la demande.